

(1)

— N° 132. —

---

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(Séance du 10 février 1853.)

---

**BUDGET DES DOTATIONS,**

POUR L'EXERCICE 1854.

---

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget des Dotations pour l'exercice 1854 comprend, outre la liste civile, fixée en vertu de la Constitution, la dotation des Chambres législatives et les crédits affectés au service de la Cour des Comptes.

Le crédit de 40,000 francs alloué au Budget de 1853 pour les dépenses du Sénat, est reproduit, sans aucun changement, à celui de 1854.

Par suite du vote de la Chambre des Représentants, le crédit destiné aux dépenses ordinaires de cette assemblée est diminué d'une somme de 10,650 francs, et réduit ainsi à 450,350 francs.

Les crédits réclamés pour la Cour des Comptes n'ont subi aucune modification.

En transmettant son Budget au Département des Finances, la Cour y a joint une note ainsi conçue :

« Les dépenses de la Cour des Comptes, dont le détail est donné dans le tableau ci-annexé, sont essentiellement peu variables de leur nature. Guidée par cette circonstance, la Cour ne peut que pétitionner pour l'exercice 1854, le même crédit que celui qui a été alloué pour l'exercice 1853, se répartissant ainsi qu'il suit :

» 1 <sup>o</sup> Traitement des membres de la Cour. . . . . fr.	50,000	»
» 2 <sup>o</sup> — du personnel des bureaux . . . . .	81,000	»
» 3 <sup>o</sup> Matériel et dépenses diverses . . . . .	16,900	»
» 4 <sup>o</sup> Premier terme des pensions à accorder éventuellement . .	1,200	»
	<hr/>	
» ENSEMBLE. . . . . fr.	149,100	»

En résumé, le Budget des Dotations, tel qu'il est dressé pour l'exercice 1854, est fixé à fr. 3,390,772 75 c<sup>s</sup>, et présente ainsi, sur celui de l'exercice 1853, une diminution de 10,650 francs.

**PROJET DE LOI.**

---

**Léopold,**

**ROI DES BELGES,**

*A tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

**NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :**

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

**ARTICLE UNIQUE.**

Le Budget des Dotations est fixé, pour l'exercice 1854, à la somme de *trois millions trois cent quatre-vingt-dix mille sept cent soixante-douze francs soixante-quinze centimes* (fr. 3,590,772 75 c<sup>s</sup>), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 8 février 1855.

**LÉOPOLD.**

**PAR LE ROI :**

*Le Ministre d'État, Gouverneur du Brabant,  
chargé temporairement du Département  
des Finances,*

**LIEDTS.**

---

## BUDGET DES DOTATIONS.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1854.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
<b>CHAPITRE PREMIER.</b>				
1	Liste civile (fixée en vertu de l'art. 77 de la Constitution, par la loi du 28 février 1832) . . . . .	2,751,522 75	-	2,751,522 75
<b>CHAPITRE II.</b>				
2	Sénat . . . . .	40,000	-	40,000
<b>CHAPITRE III.</b>				
5	Chambre des Représentants. . . . .	450,350	-	450,350
<b>CHAPITRE IV.</b>				
<b>COUR DES COMPTES.</b>				
4	Traitement des membres de la Cour . . . . .	50,000	-	140,100
5	— du personnel des bureaux. . . . .	81,000	-	
6	Matériel et dépenses diverses . . . . .	16,900	-	
7	Premier terme des pensions à accorder éventuellement . . . . .	1,200	-	
<b>TOTAL DU BUDGET DES DOTATIONS.</b>		<b>5,590,772 75</b>	<b>-</b>	<b>5,590,772 75</b>

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté  
du 8 février 1853.

PAR LE ROI :

*Le Ministre d'État, Gouverneur du Brabant, chargé  
temporairement du Département des Finances,*

LIEDTS.

**LÉOPOLD.**

(5)

## **DÉVELOPPEMENTS**

DU

**BUDGET DES DÉPENSES DE LA COUR DES COMPTES,**

**POUR L'EXERCICE 1854.**

---

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
			Nombre d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AG.	Charges ordinaires.	Charges extraordin.
		<b>MEMBRES DE LA COUR.</b>				
1	a.	Traitement du président . . . . .	1	8,000	50,000	"
	b.	— des conseillers . . . . .	6	36,000		
	c.	— du greffier . . . . .	1	6,000		
			8			
		<b>TRAITEMENT DU PERSONNEL DES BUREAUX, y compris la rémunération de travaux extraordinaires.</b>				
2	a.	1 <sup>o</sup> Division. Un chef de division . . . . .	1	3,600	17,000	
	b.		1	3,000		
	c.		8	10,400		
	d.	2 <sup>o</sup> Division. Un chef de division . . . . .	1	4,400	26,370	
	e.		8	21,970		
	f.	3 <sup>o</sup> Division. Un chef de division . . . . .	1	3,600	21,950	"
	g.		8	18,550		
	h.	4 <sup>o</sup> Division. Un chef de division . . . . .	1	3,600	9,580	
	i.		5	5,980		
				54		
	j.	Huissiers, messagers, concierge et boute-feu, aux traitements de 845 à 1,380 francs . . . . .		6,100	6,100	
		<b>MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES.</b>				
3	"	Éclairage, chauffage, fournitures de bureau, achat et réparations de meubles, entretien de l'hôtel, etc. . . . .			16,900	"
		<b>PENSIONS.</b>				
4	"	Premier terme des pensions à accorder éventuellement. . . . .			1,200	"
		<b>TOTAL.</b>				fr.

## DE LA COUR DES COMPTES, POUR L'EXERCICE 1854.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1854.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1855.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
50,000	"	50,000	50,000	"	"	
81,000	"	81,000	81,000	"	"	
16,900	"	16,900	16,900	"	"	
1,200	"	1,200	1,200	"	"	
149,100	"	149,100	149,100	"	"	